

Bruxelles, le 13 juin 2025
(OR. en)

9928/25
OJ CONS 42
TRANS 225
TELECOM 179
ENER 216

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Transports, télécommunications et énergie)
ECCL, Luxembourg
16 juin 2025 (9:30)

Format: 2+2 (+2 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
 - a) Liste des activités non législatives 9985/25
 - b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 10248/25

Activités non législatives

3. REPowerEU - feuille de route 9699/25
Échange de vues
4. Conclusions sur le renforcement de l'union de l'énergie au moyen d'une plus grande sécurité énergétique 10055/25
Approbation

Divers

5. a) Garantir une contribution efficace des biocarburants durables aux objectifs de l'UE en matière d'énergie et de climat, tout en veillant à des conditions de concurrence équitables et à une concurrence loyale dans le secteur européen des biocarburants
Informations communiquées par l'Autriche, la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, le Portugal et la République tchèque ☐ 10094/1/25 REV 1
- b) Évaluation à l'échelle de l'UE des plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC)
Informations communiquées par la Commission ☐ 10076/25
- c) Programme indicatif nucléaire (PINC) présenté pour avis au Comité économique et social, sur la base de l'article 40 du traité Euratom
Informations communiquées par la Commission ☐ 10093/25
- d) Rapport de la réunion des ministres de l'énergie et de l'environnement du MED9 (Portorož, 1^{er} et 2 juin 2025)
Informations communiquées par la Slovénie ☐ 10086/25
- e) Appel en faveur de l'inclusion de la protection et de la résilience des infrastructures énergétiques critiques parmi les principales priorités pour l'élaboration du prochain CFP
Informations communiquées par l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ☐ 10072/25
- f) Difficultés en ce qui concerne la mise en œuvre du règlement (UE) 2024/1787 concernant la réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie — Recommandations d'inclusion dans le programme de simplification
Informations communiquées par la Bulgarie, la Grèce, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ☐ 10090/25
- g) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par le Danemark

☐ Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)